

Communiqué de Presse

Bilan cantonal des intempéries suite au passage de la tempête Eleanor – déploiement du dispositif ORCCAN

Mercredi 03 janvier 2018, en milieu de matinée, le canton de Neuchâtel a été frappé par la tempête Eleanor. Cette tempête avait fait l'objet d'une alerte météo de degrés 3 (danger marqué). Parallèlement une alerte de degré 4 (danger fort) pour des pluies abondantes était également émise. Ces intempéries ont occasionné de nombreux dégâts, pannes électriques et inondations

Au niveau des forts vents, le pic de la tempête a été atteint le mercredi 03 janvier 2018 en milieu de journée (**183,6 km/h** au Chasseral) occasionnant de nombreuses chutes d'arbres, obstruant certaines routes et provoquant de nombreuses coupures d'électricité notamment au Val-de-Travers, lesquelles ont affecté 10'000 personnes environ. L'évènement météo devenant majeur, le commandant de la police neuchâteloise a alerté le piquet ORCCAN (organisation cantonale en cas de catastrophe), M. Patrick Möckli. L'État-major de conduite ORCCAN s'est alors activé afin de coordonner les mesures prises par les différents acteurs de la sécurité, tant communaux que cantonaux ce qui représente pas moins de 15 services et 26 responsables.

La nuit de mercredi à jeudi a été marquée par de fortes pluies sur l'ouest du canton (45mm à Couvet en 24h). Ces dernières, additionnées au cumul de neige présent dans les montagnes, ont provoqué une montée des eaux dans plusieurs régions, plus particulièrement au Val-de-Travers et dans la Vallée de la Brévine (46,1mm en 24h). Ainsi l'Areuse a vu son débit monter à 103m³/s à Boudry (phénomène observé tous les 2 à 3 ans) et 45m³/s à St-Sulpice (phénomène observé tous les 10 ans). Le Doubs a vu son débit monter à 231m³/s aux Brenets.

L'arrêté urgent pris le 5 janvier 2018 par le Conseil d'Etat interdisant l'accès aux cours d'eau du canton en raison de l'instabilité du terrain **a été levé le 9 janvier.**

Bilan :

S'agissant des personnes blessées, mercredi matin à La Chaux-de-Fonds, deux personnes âgées ont chuté suite à des rafales de vent et ont été blessées. Elles ont été transportées en ambulances à l'hôpital de la ville.

Au Val-de-Travers : la mobilisation des pompiers volontaires SDIS, de la protection civile PCi, des services communaux (forestiers, eaux), du service de sécurité de proximité et des autorités communales représente quelques 134 personnes, 1'400 heures d'intervention et 66 véhicules de toutes sortes engagés

Dans la vallée de la Brévine et à la Brévine : 50 sapeurs-pompiers volontaires et professionnels ont été engagés pour environ 780 heures de travail suite aux inondations.

A Boudry : L'Areuse, bien qu'ayant atteint son niveau d'alerte, n'est pas sortie de son lit mais a provoqué quelques inondations de caves et de garages, impliquant l'engagement des pompiers et de la protection civile. Les autorités de la commune ont relevé l'excellente collaboration de la population.

Littoral neuchâtelois : Fort heureusement, peu de dégâts sont à déplorer dans cette région. Au total pour le littoral y compris Boudry, 60 pompiers volontaires et professionnels ont été engagés

Le Groupe E et la SEVT (Société électrique du Val-de-Travers) ont été mis à rude contribution dans le Val-de-Travers avec 24 techniciens et électriciens qui sont intervenus sur 32 sites dans des conditions difficiles. Si les coupures d'électricité ne sont plus d'actualité, de nombreux travaux sont encore en cours afin de stabiliser le réseau.

La police neuchâteloise a renforcé son socle de base police secours et police de proximité durant toute la durée des événements par l'ajout de patrouilles pour l'aide à la population et au dispositif mis en place.

Montant des dommages aux bâtiments (selon l'ECAP Etablissement cantonal d'assurance et de prévention)

Du point de vue de l'ECAP, deux événements distincts se sont produits. D'une part, la tempête Eleanor qui s'est caractérisée par des vents très violents sur l'ensemble du canton. D'autre part, des précipitations abondantes ayant provoqué des inondations et des crues.

Au 11 janvier 2018, les sinistres enregistrés sont au nombre de 652 pour un montant d'indemnités de CHF 2'412'000 francs. Il est toutefois prévisible que le bilan final avoisinera les 700 cas pour plus de 2.5 millions de francs de dégâts, dont près de 2.0 millions dus à la seule tempête. A relever qu'Eleanor a causé quelques sinistres importants dont deux dépassent sensiblement les 100'000.- francs.

S'agissant des dommages, l'ECAP recommande aux personnes qui n'auraient pas encore annoncé un sinistre de le faire dès que possible.

L'état-major de conduite cantonal ORCCAN remercie chaleureusement toutes les personnes qui se sont engagées dans ces événements.

Pour plus amples renseignements:

Cellule communication ORCCAN

Georges Lozouet, responsable communication

032/889.76.93